

# Lancement d'une enquête sur la production et la gestion des déchets en Hauts-de-France à partir du 1er octobre 2019

Communiqué de presse - juillet 2019

L'Insee Hauts-de-France, en partenariat avec la Dreal (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) et le Conseil régional des Hauts-de-France, **réalise l'enquête sur la production et la gestion des déchets en Hauts-de-France à partir du 1er octobre 2019**. Cette enquête interrogera 2 000 établissements représentatifs du secteur tertiaire de la région.

**Cette enquête permettra d'apporter des éléments chiffrés** au volet déchets du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cette connaissance de la gestion et de la production des déchets dans les Hauts-de-France permettra à l'État et à la Région de **mettre en place des actions de politique publique adaptées, en vue de diminuer la production des déchets et leur coût pour les établissements**.

Afin de permettre la prise en compte de la diversité des situations et assurer ainsi la qualité statistique des résultats, **il est très important que les établissements sélectionnés répondent à cette enquête : 15 minutes suffisent pour renseigner le questionnaire**. Une publication des résultats est prévue en avril 2020. De plus, un retour synthétique sera communiqué aux établissements répondants leur permettant de se situer par rapport aux autres établissements du secteur.

## Lancement d'une enquête sur la production et la gestion des déchets des établissements du tertiaire en Hauts-de-France



**Quand ?** À partir du  
**1er Octobre**  
jusque début décembre

**Qui ?**  
  
2 000 établissements  
du secteur tertiaire

**Comment ?** Par internet  
  
30 questions  
en 15 min

**Objectifs**



prévenir



valoriser



### la production des déchets des établissements

Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Conformément à la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.